

A l'appui de sa demande de rescrit relatif au contrat d'apprentissage, le demandeur doit a minima :

**Si la demande concerne un contrat d'apprentissage en cours :**

Indiquer le détail de l'effectif de l'entreprise d'accueil de l'apprenti calculé conformément aux dispositions du code du travail en vigueur au moment de la conclusion du contrat d'apprentissage ;

fournir la copie du document CERFA FA 13a.

**Si la demande concerne l'embauche d'un apprenti :**

Indiquer :

- le détail de l'effectif de l'entreprise d'accueil de l'apprenti calculé conformément aux dispositions du code du travail en vigueur au moment de la conclusion du contrat d'apprentissage ;
- la date de naissance de l'apprenti ;
- la date envisagée pour la conclusion du contrat d'apprentissage ;
- la durée dudit contrat ;
- le montant de la rémunération prévu pour chaque année d'apprentissage.

**Prolongation du contrat initial**

En cas de demande portant sur une prolongation du contrat d'apprentissage, au sens des articles L.6222-11 et R.6222-46 du code du travail, il conviendra de préciser, le motif de cette dernière (handicap ou redoublement) et de joindre le justificatif afférent.